

Image not found or type unknown



## Transaction - licenciement

Par **mart122**, le **23/10/2008** à **13:57**

j'ai été licencié au mois de juillet dernier pour motifs raison perso; avec 4 mois de transaction + indem légales + CP+ 2 de préavis payés...rnd'après les infos en interne à l'entreprise, les autres licenciés ont bénéficié 11 mois de transaction. J'ai estimé que ce n'est pas suffisant. Ai je le droit d'attaquer au PDH mon employeur pour réclamer + ? Sachant que j'avais 5 ans d'ancienneté.rnrnMerci pour votre réponse